

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2014

L'an deux mille Quatorze, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire du Canton d'Attichy, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Berneuil sur Aisne, 33 rue du Centre place Saint Rémy sous la présidence de Monsieur Alain BRAILLY.

### Etaient présents :

### Titulaires :

Messieurs FAVROLE, BRAILLY, GUEGUEN, SUPERBI, CORMONT, DE BRUYN, BOURGEOIS, FLEURY, BOUVIER, TERRADE, LOUBES, D'ARANJO, LEBLANC, de MONCASSIN, BEGUIN, LEMMENS, BOQUET, MAILLET, MENDEZ et GOUPIL.

Mesdames BETRIX, RIGAULT, TUAL, BEAUDEQUIN, DOUVRY, SESBOUE, DEFRANCE, BOURBIER, DEMOUY, VALENTE, MANTILE et MARTIN.

### Absents ayant donné procuration à :

M. LETOFFE à Mme CREPIN, M.DEBLOIS à M. CADE, M. DEGAUCHY à M. VASSAUX, Mme HUDO à M. BRAILLY, M.DESMAREST à M.BREFFEL, Mme QUERET à M.MENDES.

Etait également présent : Madame ONASCH, Directrice des Services.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte

---

## Ordre du jour

### I - FINANCES

Portage repas : augmentation du tarif à compter du 1<sup>er</sup> mai  
Zones Activités : emprunt de 450.000€ - transfert de la dépense du budget général vers le budget de zone.  
Etudes : consultation d'un bureau d'études pour une analyse financière,  
Subvention : Attribution d'une subvention à l'association de l'Office de tourisme  
FPIC  
ADTO : achat Actions

### II -ENVIRONNEMENT

SMVO :  
- retrait de 4 communes isolées  
- modification des statuts : nombre de Vice-Présidents  
**Service Ordures Ménagères** : rapport sur le service

### III - EAU - ASSAINISSEMENT

- Rapport Lyonnaise des eaux sur le SPANC

#### IV - P.L.H.

- Approbation définitive du PLH
- Etude pré OPAH
- Comité Pilotage
- Etude pré opérationnelle sur la commune de Rethondes

#### V - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Mandat simple de vente : Arthur LYOD, zone de Jaulzy
- SCI d'Aisneau : - location logistique
- PPRT Weychelm à Trosly Breuil : approbation

#### VI - MARCHES : lancement

- Entretien de l'éclairage public
- Transport des élèves (piscine salles de sports) – Transport vers Compiègne
- Fournitures de repas pour le portage
- Commission MAPA

#### VII – TOURISME :

Espace –découverte Musée-Territoire 14-18 : Construction de l'annexe et aménagement du jardin  
Création d'un EPIC

#### VIII – CAF

Avenant au contrat enfance financement du RAM

#### VIII - Administration Générale

- Transfert des pouvoirs de police
- Frais de repas : en dehors de la résidence administrative
- traitement des documents d'urbanisme (P.C. Déclaration Travaux, etc...) Urbanisme
- Règlement intérieur
- Création d'un poste d'attaché

#### I - FINANCES

**Portage repas** : La Société Sagère, conformément au marché actualise le prix d'achat du repas en appliquant une augmentation de 4% à compter du 1<sup>er</sup> mai

- Prix d'achat du repas fixé à : 4,16€
- Soupe : 0,22€

Les repas livrés sont facturés actuellement : 6,10€ soupe comprise, contre 5,98 € en 2009, le pain étant en supplément : 0,45€.

M. le Président informe les membres que sur les autres territoires les repas sont facturés : 7€

Il propose qu'à compter du 01.08.2014 de facturer le repas livré : 6,50€, non livré : 4,16€

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

**Zones Activités** : Emprunt de 450.000€ -

Depuis 2010 à la demande du Receveur les remboursements de l'emprunt étaient supportés par le budget général. Mme DEWAELE demande de transférer à partir de cette année cette dépense sur le budget de zone.

Afin de procéder à la régularisation de ces opérations et d'en permettre le remboursement il est proposé

l'ouverture d'un crédit budgétaire au compte 671 de 70.000€ et au 161 de 180.000€

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

**FPIC** : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales –

M. le Président informe les Membres que précédemment la Communauté de Communes prenait en charge les versements du FPIC. Pour cette année il convenait de délibérer avant le 30 Juin 2014 à défaut c'est la répartition de droit commun qui s'applique. M. le Président expose aux membres que les montants pour 2014 (communes 20.138€ - EPCI : 12.989€) sont nettement plus importants que les années précédentes. En conséquence, il demande aux membres de l'assemblée de ratifier la répartition de droit commun : chaque commune participera à hauteur des montants notifiés.

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

**Etudes** :M. le Président rappelle aux Membres que lors du vote du budget il a été proposé de lancer une consultation pour retenir un bureau d'études chargé de l'analyse financière des 20 communes et de la Communauté de Communes. Deux bureaux d'études ont répondu les cabinets :

- Stratégies Locales propose une offre de 14 105€ H.T.- 16926€ TTC
  - Cabinet Sémaphore : 16.718€ H.T.
- Il vous est proposé de retenir le cabinet le moins disant : Stratégies Locales

M. de Moncassin estime que le diagnostic des communes n'est pas compliqué.  
M. MENDEZ relève que :

- le cabinet Sémaphore démarre l'analyse à compter de 2004 et Stratégies Locales en 2008
- Sémaphore propose plus de réunions : 6 alors que Stratégies Locales n'en propose que 2 avec des visio-conférences

M. le Président mandate M. Cormont pour négocier avec les cabinets

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

**Subvention** : M. le Président informe les Membres que Mme HEURTAULT présidente de l'association de l'Office de tourisme de Pierrefonds l'a informé que l'association organisait la fête médiévale de Pierrefonds et qu'à ce titre elle sollicite une aide. M. Président indique que la Communauté de Communes n'a pas vocation d'animation et propose de subventionner cette association à hauteur de 2.000€

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

## **II -ENVIRONNEMENT**

**SMVO** :

- retrait de 4 communes isolées : La Chapelle en Serval, Mortefontaine, Orry la Ville et Plailly ont souhaité se retirer du SMVO en tant que communes isolées pour y être réintégrées par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, intercommunalité à laquelle elles viennent d'adhérer.

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

- modification des statuts : le nombre de Vice-Présidents a été modifié pour passer à 15

Des Membres supplémentaires seront nommés dans les structures suivant le niveau de population de chaque adhérent pour les :

plus de 45.000 hab : 1

plus de 70.000 hab : 2

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

M. le Président indique qu'il est dans l'attente d'une solution plus satisfaisante que celle proposée par le SMVO tendant à évacuer les déchets verts sur la plateforme de Monchy-Humières. Les essais de vidages sur les quais de transfert de Compiègne n'ont pas donné de résultat satisfaisant.

M. TERRADE demande si Verdi communiquera sur les consignes de tri pour la collecte sélective.

**Service Ordures Ménagères** : il est fait communication du rapport sur le service de l'année 2013

### **III - EAU – ASSAINISSEMENT**

**SPANC** : la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service a produit son rapport pour l'année 2013

Mme DEFRANCE fait observer que les listings ne sont pas à jour et qu'ils comportent de nombreuses erreurs.

M. le Président prendra rendez-vous avec la Lyonnaise des Eaux en septembre

### **IV - P.L.H.**

- Le Comité Régional de l'Habitat dans sa séance du 12 Février 2013 a approuvé le PLH. Les communes membres, et le SEPOAS sont chargés de le valider.

Il convient également pour la Communauté de communes de l'approuver définitivement.

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

APPROUVENT définitivement le P.L.H.

- **Etude pré OPAH** : Dans le cadre des actions du P.L.H. une opération programmée d'amélioration de l'habitat peut être mise en place, une consultation a été lancée et 3 offres ont été réceptionnées.

- CAL PACT : 37.572€ H.T. – 39.660€ T.T.C.

- HABITAT & DEVELOPPEMENT : 24.630€ H.T. – 29.556€ T.T.C.

- CITEMETRIE : 24.550€ H.T.- 29.460€ T.T.C.

Il vous est proposé d'attribuer cette étude au Cabinet Citémétrie

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

- **Comité Pilotage** : comme pour le suivi du P.L.H. les membres souhaitent que les maires des 20 communes adhèrent à ce comité

- **Financement d'actions** : M. le Président informe les membres que conformément aux actions du PLH la commune de Rethondes sollicite une aide à hauteur de 5.000€ pour une étude pré opérationnelle de faisabilité d'un programme d'habitat de 15 logements situé en zone 1AUH, face à la rue Henri de Gramont

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

APPROUVENT à l'unanimité de retenir cette opération

ACCORDER le financement plafonné au montant réel de la dépense

## V - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Zone de Jaulzy : un mandat simple de vente peut être confié à Arthur LYOD pour la vente de terrains, de la zone les commissions de rémunération sont à la charge de l'acheteur.  
Il convient d'autoriser le Président à signer le contrat  
M. le Président demande que sur cette zone soit exclu les implantations de discount alimentaire. M. TERRADE indique que cette disposition n'est pas prévu au règlement.

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

- Zone de Tracy : M. le Président informe qu'il a rencontré avec Mme BOURBIER et M. BOQUET un couple intéressé par la location d'une surface de 300m<sup>2</sup> pour créer une supérette alimentaire.

SCI d'Aisneau : logistique

M. le Président informe les Membres de l'Assemblée qu'il a rencontré avec Mme BOURBIER les responsables de la Sté DS SMIT qui occupe actuellement 3500 m<sup>2</sup> de bâtiment pour du stockage de carton et qui souhaite poursuivre cette activité.  
Compte tenu des informations recueillies lors de cet entretien, il s'agit d'une prestation de service. Une personne salariée est employée par la SCI pour le chargement et le déchargement. M. le Président indique que cette activité n'entre pas dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes et que ce fait il ne lui semble pas possible de pérenniser cette activité.  
Mme BOURBIER réunira la Commission

PPRT Weychelm : Un plan de prévention des risques technologiques a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 12 Octobre 2010 pour l'ex établissement Clariant à Trosly-Breuil.

Les services de l'état demandent qu'un avis soit rendu sur cette procédure par le Conseil Communautaire  
M. MENDES indique que le périmètre de protection a été fortement réduit, seuls restent impactées 12 habitations appartenant à la Société Clariant et le site de la sucrerie de Berneuil.

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

VI - MARCHES : Il convient de relancer des consultations pour les marchés :

- d'entretien de l'éclairage public
- le transport des élèves piscine salles de sports et vers Compiègne
- la fourniture de repas pour le portage à domicile

M. BRAILLY indique que le marché d'entretien de l'éclairage public est un bel exemple de mutualisation et qu'il souhaite que d'autres communes y adhèrent afin de faire baisser le prix unitaire par point lumineux.

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
ACCEPTENT à l'unanimité ces propositions

Commission MAPA : M. le Président indique qu'il souhaite mettre en place une commission à titre consultatif. Les Membres suivants ont proposé leur candidature et ont été retenus :

Titulaires : BOQUET, DEFRANCE, SUPERBI  
Suppléants : CORMONT, BOURBIER, MENDES

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
ACCEPTENT à l'unanimité la composition de cette commission

## VII – TOURISME :

Espace –découverte Musé-Territoire 14-18 à Rethondes : Une consultation a été lancée et les entreprises suivantes ont été sélectionnées pour la :

### - Construction de l'annexe :

Gros Œuvre	:	UNIKA	33.782,36€
Electricité	:	DEMONT	11.640,00€
Plomberie chauffage	:	Planète Azur	8.222,18€
Modification des 4 radiateurs		partie ancienne	2.644,00€

### - Aménagement du jardin :

Aménagement paysager	:	T.M.P.	37.000,00€
Electricité	:	DEMONT	28.346,80€

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
ACCEPTENT de retenir les entreprises proposées

Office de tourisme : M. le Président indique aux Membres qu'il a rencontré lors de l'Assemblée Générale de l'Office Tourisme M. LELIEVRE Directeur de Oise-Tourisme qui lui a fortement conseillé de structurer l'activité touristique en adoptant une forme juridique tel que l'EPIC ce qui faciliterait le développement et permettrait de commercialiser des produits.

Il vous est donc proposé la Création d'un EPIC avec la mise en place d'un comité de direction composé de 3 membres du conseil communautaire : le vice-président chargé du tourisme, les élus concernés par les pôles les plus attractifs : Pierrefonds – Rethondes et 2 professionnels du tourisme : M. FOURNET hébergeur et Mme LYSIK ancien proviseur de collège et hébergeur.

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

## VIII – CAF

Depuis le 01.01.2014 l'activité du RAM passe d'une activité de 80% à 100%, un avenant au contrat enfance sera passé pour bénéficier de financement complémentaire.

Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer le document

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
AUTORISENT à l'unanimité la signature de l'avenant

## VIII - Administration Générale

- Transfert des pouvoirs de police : Les Maires de Pierrefonds et de Couloisy refusent de déléguer cette compétence.

Après en avoir délibéré  
Les Membres de l'Assemblée  
REFUSENT à l'unanimité le transfert des pouvoirs de police

- Déplacements frais de repas : à la demande du receveur il convient de préciser la résidence administrative, qui est le siège de la Communauté de Communes à Attichy, afin de permettre aux agents de percevoir l'indemnité pour frais de repas lorsqu'ils sont en déplacement pour réunions, formations..., hors de leur résidence administrative.

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

DECIDENT que la résidence administrative est le siège de la Communauté de Communes

ACCEPTENT à l'unanimité le remboursement des frais de repas

- Urbanisme : PLUI – traitement des documents d'urbanisme (P.C. Déclaration Travaux, etc...)

M. le Président propose à l'assemblée une réunion avec M. de PAOLI de la D.D.T. afin de leur exposer la démarche du PLUI.

- Règlement intérieur : M. le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le règlement intérieur leur a été transmis, aucune observation n'est formulée sur la rédaction et son contenu.

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

APPROUVENT à l'unanimité cette proposition

- Création d'un 2ème poste d'attaché pour le recrutement d'un nouveau DGS

Pour permettre l'accompagnement entre le recrutement et le départ à la retraite de la directrice il est nécessaire d'ouvrir un poste d'attaché pour permettre le nouveau recrutement.

Après en avoir délibéré

Les Membres de l'Assemblée

APPROUVENT à l'unanimité la création de ce poste

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Président remercie les Membres de l'Assemblée de leur collaboration et de leur présence.

La séance est levée à 21 h 45